

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOLIGNAC SUR LOIRE**

Séance du 17 janvier 2020

Convocation du 11 janvier 2020

<i>Nombre de membres</i>	
<i>En exercice</i>	15
<i>Présents physiquement</i>	9
<i>Ayant donné procuration</i>	2
<i>Vote</i>	
<i>Exprimés</i>	11
<i>Pour</i>	11
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	0

**Objet : BILAN DE LA CONCERTATION ORGANISEE
DANS LE CADRE DE LA DECLARATION DE PROJET N°1
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU –
PROJET D’EXTENSION DE LA CARRIERE DE « SERT DU
BOIS »**

L’an deux mil vingt et le dix-sept janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BONNAL Bernard, Maire.

Présents : BONNAL Bernard, JOUBERT Martial, CREDARO-PROVINS Isabelle, BERNARD Jérôme, BUISSON Cyrille, CHRETIEN Catherine, GARNIER Monique, LIMAGNE Jocelyne, MATHIEU David.

Absents excusés : PETITCLERC Pierre a donné pouvoir à BONNAL Bernard, CHANIAL Séverine a donné pouvoir à BUISSON Cyrille. MALARTRE Isabelle, RAYMOND Christine.

Absents non excusés : GERBAL Jean Marie, TEYSSIER Olivier.

Secrétaire : CREDARO-PROVINS Isabelle.

Vu le Code de l’urbanisme ;

Vu le Code de l’environnement et notamment l’article L.121-16 relatif à l’organisation d’une concertation préalable ;

Vu le Plan Local d’Urbanisme (PLU) de la commune de Solignac-sur-Loire approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19 avril 2004 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Solignac-sur-Loire autorisant le Maire à prescrire la procédure de Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU et fixant les modalités de concertation – projet d’extension de la carrière de « Sert du Bois », du 20 septembre 2019 ;

Vu l’arrêté n°101/2019 du 05 novembre 2019 prescrivant la procédure de Déclaration de Projet n°1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme de Solignac-sur-Loire – projet d’extension de la carrière de « Sert du Bois » ;

Considérant le projet d’extension de la carrière de roches massives (basalte) de « Sert du Bois » sur la commune de Solignac-sur-Loire, porté par la Société JALICOT ;

Considérant la concertation préalable qui s’est déroulée dans les conditions déterminées par la délibération du 20 septembre 2019 susmentionnée et qui a donné lieu au bilan annexé à la présente délibération du Conseil Municipal ;

Considérant que la délibération du Conseil Municipal de Solignac-sur-Loire du 20 septembre 2019 susmentionnée prévoyait, à l’issue de la concertation préalable, que Monsieur le Maire présente le bilan au Conseil Municipal qui en délibérera ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d’approuver le bilan de la concertation tel qu’il est annexé à la présente délibération ;
- de préciser que le bilan de la concertation annexé à la présente délibération est consultable en mairie aux heures et jours habituels d’ouverture et sera publié sur le site internet de la préfecture de la Haute-Loire, à l’adresse www.haute-loire.gouv.fr (la Mairie de Solignac-sur-Loire ne dispose pas de site internet) ;
- d’autoriser Monsieur le Maire à réaliser l’ensemble des démarches administratives nécessaires à ce dossier, et à signer l’ensemble des documents s’y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie de Solignac sur Loire, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard BONNAL

